

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2020-01-05 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE**

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAC, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 31/01/2020

Application agréée E-legalite.com

Attendu qu'après examen des dossiers d'avancement possible, réalisé de concert entre la direction générale et les responsables hiérarchiques, deux agents ont reçu un avis favorable à leur avancement, en tenant notamment compte, des conditions d'ancienneté, de la manière de servir et de l'implication dans les missions exercées.

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la fonction publique,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'organigramme de la Communauté de Communes,

Vu la saisine de la Commission Administrative paritaire

Vu l'avis favorable du Comité Technique sur la fermeture de poste et sur les ratios du 23 janvier 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

POLE DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SERVICE MOBILITE

Création de poste – Avancement de grade :

- Un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2020 et la fermeture d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à la même date.

SERVICE COMMUNICATION

Création de poste – avancement de grade :

- Un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, emploi permanent à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2020 et la fermeture d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à la même date

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

